FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément au SIMDUT 2022 / SGH

Révision: 4 mars 2025 **Date de publication précédente:** 13 septembre 2021 **No de fiche:** 348B-13

SECTION 1: IDENTIFICATION DE LA SUBSTANCE/DU MÉLANGE ET DE LA SOCIÉTÉ/L'ENTREPRISE

1.1. Identificateur de produit

ARC BX5 (Partie B)

1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Utilisations identifiées pertinentes: Composite polymère ARC. Mélangé à l'ARC BX5 (partie A), forme une surface dure, résistante à l'abrasion. Durcit en 15 minutes, permettant des réparations rapides.

Utilisations déconseillées: Aucune information disponible

Raisons justifiant les utilisations déconseillées: N'est pas applicable

1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Société:
A.W. CHESTERTON COMPANY
860 Salem Street
Groveland, MA 01834-1507, USA
Tel. +1 978-469-6446
(Lun. - Ven. 8 h 30 à 17 h HNE)
Demandes de FDS: www.chesterton.com
Courriel (questions): ProductMSDSs@chesterton.com
Courriel: customer.service@chesterton.com

Canada: A.W. Chesterton Company Ltd., 889 Fraser Drive,
Unit 105, Burlington, Ontario L7L 4X8 – Tel. 905-335-5055

Fournisseur:

1.4. Numéro d'appel d'urgence

24 heures sur 24, 7 jours sur 7
Appeller Infotrac : 1-800-535-5053
Hors d'Amerique du Nord : +1 352-323-3500 (en PCV)

SECTION 2: IDENTIFICATION DES DANGERS

2.1. Classification de la substance ou du mélange

2.1.1. Classification conforme au SIMDUT 2022 / SGH

Liquide inflammable, Catégorie 4, H227
Corrosion cutanée, Catégorie 1B, H314
Lésions oculaires graves, Catégorie 1, H318
Sensibilisation cutanée, Catégorie 1, H317
Danger pour le milieu aquatique, Chronique, Catégorie 2, H411

2.1.2. Informations complémentaires

Pour le texte intégral des mentions H: voir les SECTIONS 2.2 et 16.

2.2. Éléments d'étiquetage

Étiquetage conforme au SIMDUT 2022 / SGH

Pictogrammes de danger:

Mention d'avertissement: Danger

© A.W. Chesterton Company, 2025 Tous droits réservés ® Marque déposée, propriété exclusive de A.W. Chesterton Company aux Etats-Unis et dans d'autres pays, sauf mention contraire.

Mentions de danger:	H227	Liquide combustible.
	H314	Provoque des brûlures de la peau et de graves lésions des yeux.
	H317	Peut provoquer une allergie cutanée.
	H411	Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.
Conseils de prudence:	P210	Tenir à l'écart de la chaleur, des surfaces chaudes, des étincelles, des flammes nues et de toute autre source d'inflammation. Ne pas fumer.
	P261	Éviter de respirer les vapeurs.
	P272	Les vêtements de travail contaminés ne devraient pas sortir du lieu de travail.
	P273	Éviter le rejet dans l'environnement.
	P280	Porter des gants de protection, des vêtements de protection et un équipement de protection des yeux/du visage.
	P303/361/353	EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU (ou les cheveux): Enlever immédiatement tous les vêtements contaminés. Rincer la peau à l'eau ou se doucher.
	P305/351/338	EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.
	P301/330/331	EN CAS D'INGESTION: rincer la bouche. NE PAS faire vomir.
	P310	Appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin.
	P333/313	En cas d'irritation ou d'éruption cutanée: consulter un médecin.
	P363	Laver les vêtements contaminés avant réutilisation.
	P370/378	En cas d'incendie : utiliser CO2, poudre sèche, émulseur polyvalent ou brume d'eau pour l'extinction.
	P391	Recueillir le produit répandu.
	P403	Stocker dans un endroit bien ventilé.
	P405	Garder sous clef.
	P501	Éliminer le contenu/récipient dans une installation d'élimination des déchets agréée.

Informations supplémentaires: Aucun

2.3. Autres dangers

Les risques pour la sécurité et la santé sont décrits en détails séparément pour les parties A et B. Une fois sec, le produit est sans danger. Pendant l'usinage, il peut seulement être considéré comme poussière gênante.

SECTION 3: COMPOSITION/INFORMATIONS SUR LES COMPOSANTS

3.2. Mélanges

Ingrédients dangereux[1]	%Poids	No. CAS	Classification conforme au SIMDUT 2022 / SGH
Polymère formaldéhyde avec 1,3-benzènediméthanamine et phénol	10 - 15	57214-10-5	Aquatic Acute 1, H400 Aquatic Chronic 1, H410 (Facteur M, toxicité aiguë/chronique = 1)
m-Phénylenebis(methylamine) (Synonyme: m-Xylène-alpha, alpha'-diamine)	5 - 10	1477-55-0	Acute Tox. 4, H302, H332 Skin Corr. 1B, H314 Eye Dam. 1, H318 Skin Sens. 1B, H317 Aquatic Chronic 3, H412
Acide nitrique, sel d'ammonium et de calcium	0,9 - 2	15245-12-2	Acute Tox. 4, H302 Eye Dam. 1, H318
Éthanol	0,9 - 2	64-17-5	Flam. Liq. 2, H225
N-(3-(triméthoxysilyl)propyl)éthylenediamine	0,1 - 0,9	1760-24-3	Acute Tox. 4, H332 Eye Dam. 1, H318 Skin Sens. 1B, H317 STOT RE 2, H373 (système respiratoire, inhalation)
Autres Ingrédients[1]:			
Oxyde d'aluminium	50 - 60	1344-28-1	Non classé*
Carbure de silicium	5 - 10	409-21-2	Non classé*

Pour le texte intégral des mentions H: voir la SECTION 16.
*Substance pour laquelle il existe des limites d'exposition sur le lieu de travail.

[1]Conforme aux normes: SIMDUT 2022, SGH

© A.W. Chesterton Company, 2025 Tous droits réservés ® Marque déposée, propriété exclusive de A.W. Chesterton Company aux Etats-Unis et dans d'autres pays, sauf mention contraire.

SECTION 4: PREMIERS SECOURS

4.1. Description des premiers secours

Inhalation: Amener en plein air. Si le sujet ne respire pas, il faut entreprendre la respiration artificielle. Contacter un médecin.

Contact avec l'épiderme: Lavez la zone à grande eau tout en retirant les vêtements contaminés. Lavez les vêtements avant leur ré-utilisation. Consulter un médecin.

Contact avec les yeux: Rincez les yeux pendant au moins 30 minutes à grande eau. Consulter un médecin.

Ingestion: Si le sujet est conscient, ne pas faire vomir; faire boire du lait, de l'eau ou du vinaigre. Contacter immédiatement un médecin.

Protection des premiers secours: Aucune action ne doit être entreprise si elle implique un risque personnel ou sans formation appropriée. Éviter le contact avec la peau et les yeux. Voir la section 8.2.2 pour des recommandations relatives à l'équipement de protection individuelle.

4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Le contact direct cause des brûlures de la peau, des yeux, et des membranes muqueuses. Peut provoquer une allergie cutanée. Une inhalation excessive des vapeurs peut provoquer la toux, des raideurs dans la poitrine ou une respiration difficile.

4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Traiter les symptômes.

SECTION 5: MESURES DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE

5.1. Moyens d'extinction

Moyens d'extinction appropriés: Dioxyde de carbone, produit chimique sec, mousse ou brume d'eau

Moyens d'extinction inappropriés: Aucune information disponible

5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Produits de combustion dangereux: Peut provoquer une émission de : ammoniac, oxydes d'azote toxiques, monoxyde de carbone.

Autres dangers: L'utilisation d'eau peut entraîner la formation de solutions aqueuses très toxiques. Ne pas laisser l'écoulement dû à la lutte contre l'incendie entrer dans les fossés ou les cours d'eau.

5.3. Conseils aux pompiers

Refroidissez avec de l'eau les récipients exposés à la chaleur. Il est recommandé que le personnel de lutte contre l'incendie possède un dispositif respiratoire indépendant.

SECTION 6: MESURES À PRENDRE EN CAS DE DÉVERSEMENT ACCIDENTEL

6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Evacuez la zone. Assurer une ventilation adéquate. Utiliser les contrôles d'exposition et une protection personnelle comme indiqué dans la Section 8. Evitez le contact avec la peau.

6.2. Précautions pour la protection de l'environnement

Pas de précaution spéciale.

6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Conserver à l'écart de toute flamme ou source d'étincelles - Ne pas fumer. Si l'élimination des sources d'inflammation n'est pas possible, rincer les matériaux avec de l'eau. Recouvrir les renversements mineurs avec du bisulfate de soude pour neutraliser et réduire les vapeurs. Ramassez et placez dans un récipient convenable pour son enlèvement.

6.4. Référence à d'autres sections

Voir la section 13 pour des conseils d'élimination.

SECTION 7: MANIPULATION ET STOCKAGE

7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Enlever les vêtements contaminés et les laver avant de les porter à nouveau. Les vêtements en cuir contaminés, y compris les souliers, ne peuvent pas être dé-contaminés et doivent être jetés. Utiliser les contrôles d'exposition et une protection personnelle comme indiqué dans la Section 8.

7.2. Conditions nécessaires pour assurer la sécurité du stockage, tenant compte d'éventuelles incompatibilités

Entreposer dans des locaux frais, secs et bien ventilés.

7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Aucune précaution spéciale.

© A.W. Chesterton Company, 2025 Tous droits réservés ® Marque déposée, propriété exclusive de A.W. Chesterton Company aux Etats-Unis et dans d'autres pays, sauf mention contraire.

SECTION 8: CONTRÔLES DE L'EXPOSITION/PROTECTION INDIVIDUELLE

8.1. Paramètres de contrôle

Valeurs limites d'exposition professionnelle

Ingrédients	TLV ACGIH ppm	TLV ACGIH mg/m³
Polymère formaldéhyde avec 1,3-benzènediméthanamine et phénol	SO	SO
m-Phénylenebis(methylamine)	0,018 (Plafond)	(peau)
Acide nitrique, sel d'ammonium et de calcium	SO	SO
Éthanol	1 000	(15 min)
N-(3-(triméthoxysilyl)propyl)éthylenediamine	SO	SO
Oxyde d'aluminium	(alvéolaire)	1
Carbure de silicium	(inhalable)	10
	(alvéolaire)	3

Valeurs limites biologiques

Aucune limite d'exposition biologique notée pour les ingrédients.

8.2. Contrôles de l'exposition

8.2.1. Mesures techniques

Assurez une ventilation suffisante pour maintenir les concentrations de vapeurs au-dessous des limites d'exposition. Si nécessaire, installer un système local d'echappement des gaz.

8.2.2. Mesures de protection individuelle

Protection respiratoire: Pas nécessaire en général. Si les limites d'exposition sont dépassées, utiliser un appareil respiratoire autonome (ARA), un appareil respiratoire à adduction d'air (ARAA) ou un appareil respiratoire filtrant (ARF) avec un filtre approprié (par ex.: type de filtre EN A-P2).

Gants de protection: Gants résistant aux produits chimiques (caoutchouc butyle ou PVC).

Protection des yeux et du visage: Lunettes de protection

Autres: Vêtements protecteurs nécessaires pour empêcher le contact avec la peau.

8.2.3. Contrôles d'exposition de l'environnement

Voir les sections 6 et 12.

SECTION 9: PROPRIÉTÉS PHYSIQUES ET CHIMIQUES

9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

État physique	pâte grumeleuse	**pH**	n'est pas applicable
Couleur	rouge	**Viscosité cinématique à 40 °C**	22 000 cSt @ 25 °C
Odeur	amine	**Solubilité dans l'eau**	insoluble
Seuil olfactif	n'est pas défini	**Coefficient de partage: n-octanol/eau (valeur log)**	n'est pas applicable
Point d'ébullition ou intervalle d'ébullition	n'est pas défini	**Pression de vapeur à 20º C**	n'est pas défini
Point de fusion/point de congélation	n'est pas applicable	**Densité et/ou densité relative**	2,25 kg/l
% volatil (par volume)	aucun	**Densité de vapeur (air=1)**	> 1
Inflammabilité	n'est pas défini	**Taux d'évaporation (éther = 1)**	< 1
Limites inférieures/supérieures d'inflammabilité ou d'explosion	n'est pas applicable	**% de produits aromatiques par poids**	aucun
Point eclair	> 77 °C	**Caractéristiques des particules**	n'est pas applicable
Méthode	PM, vase clos	**Propriétés explosives**	n'est pas applicable
Température d'auto-inflammabilité	n'est pas défini	**Propriétés comburantes**	n'est pas applicable
Température de décomposition	n'est pas défini		

9.2. Autres informations

Aucun

© A.W. Chesterton Company, 2025 Tous droits réservés ® Marque déposée, propriété exclusive de A.W. Chesterton Company aux Etats-Unis et dans d'autres pays, sauf mention contraire.

SECTION 10: STABILITÉ ET RÉACTIVITÉ

10.1. Réactivité

Voir les sous-sections 10.3 et 10.5.

10.2. Stabilité chimique

Stable dans des conditions normales.

10.3. Possibilité de réactions dangereuses

Aucune réaction dangereuse n'est connue dans les conditions normales d'utilisation.

10.4. Conditions à éviter

Flammes vives et températures élevées.

10.5. Matières incompatibles

Acides et agents oxydants forts comme le chlore liquide et l'oxygène concentré.

10.6. Produits de décomposition dangereux

Monoxyde de carbone, dioxyde de carbone, NOx, ammoniac et autres vapeurs toxiques (par la combustion).

SECTION 11: INFORMATIONS TOXICOLOGIQUES

11.1. Informations sur les effets toxicologiques

Voie primaire d'exposition en usage normal: Inhalation, mise en contact avec la peau et les yeux. Le personnel atteint d'allergies pré-existantes de la peau ou des poumons peut être affecté par l'exposition.

Toxicité aiguë -

Par voie orale: ETA-mélange = 8 223,8 mg/kg.

Substance	Esssai	Résultat
m-Phénylenebis(methylamine)	DL50, rat	930 mg/kg
Éthanol	DL50, rat	6 200 mg/kg
Polymère formaldéhyde avec 1,3-benzènediméthanamine et phénol	DL50, rat	> 2 000 mg/kg
Acide nitrique, sel d'ammonium et de calcium	cATpE	500 mg/kg
N-(3-(triméthoxysilyl)propyl)éthylenediamine	DL50, rat	2 413 mg/kg

Par voie cutanée:

Substance	Esssai	Résultat
m-Phénylenebis(methylamine)	DL50, lapin	> 2 000 mg/kg
Éthanol	DLLo, lapin	20 000 mg/kg
Polymère formaldéhyde avec 1,3-benzènediméthanamine et phénol	DL50, lapin	> 2 020 mg/kg
Acide nitrique, sel d'ammonium et de calcium	DL50, rat	> 2 000 mg/kg
N-(3-(triméthoxysilyl)propyl)éthylenediamine	DL50, lapin	> 2 000 mg/kg

Par inhalation: Une inhalation excessive des vapeurs peut provoquer la toux, des raideurs dans la poitrine ou une respiration difficile. ETA-mélange, 15,77 mg/l (brouillard).

Substance	Esssai	Résultat
m-Phénylenebis(methylamine)	CL50, rat, 4 heures	1,34 mg/l (brouillard, analytique)
m-Phénylenebis(methylamine)	CL50, rat, 4 heures	95,6 mg/l
N-(3-(triméthoxysilyl)propyl)éthylenediamine	CL50, rat, 4 heures	> 1,49 mg/l (brouillard)

Corrosion cutanée/ irritation cutanée: Provoque des brûlures.

Substance	Esssai	Résultat
m-Phénylenebis(methylamine)	Irritation de la peau, cobaye	Corrosif

Lésions oculaires graves/ irritation oculaire: Provoque de graves lésions des yeux.

© A.W. Chesterton Company, 2025 Tous droits réservés ® Marque déposée, propriété exclusive de A.W. Chesterton Company aux Etats-Unis et dans d'autres pays, sauf mention contraire.

Sensibilisation respiratoire ou cutanée:	Peut provoquer une allergie cutanée.
Mutagénicité sur les cellules germinales:	Polymère formaldéhyde avec 1,3-benzènediméthanamine et phénol: aucune donnée disponible. m-Phénylenebis(methylamine), Acide nitrique, sel d'ammonium et de calcium, Éthanol, N-(3-(triméthoxysilyl)propyl)éthylenediamine: compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
Cancérogénicité:	Ce produit ne contient aucun produit cancérigène figurant sur les listes du Centre international de recherche sur le cancer (CIRC) ou de l'Agence européenne des produits chimiques (ECHA).
Toxicité pour la reproduction:	Polymère formaldéhyde avec 1,3-benzènediméthanamine et phénol: aucune donnée disponible. m-Phénylenebis(methylamine), Acide nitrique, sel d'ammonium et de calcium, effets sur ou via l'allaitement: manque de données. Éthanol: compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
STOT - exposition unique:	Manque de données. Une inhalation excessive des vapeurs ou des brouillards peut provoquer la toux, des raideurs dans la poitrine ou une respiration difficile.
STOT - exposition répétée:	Aucune donnée disponible
Danger par aspiration:	Non classé comme substance toxique en cas d'aspiration.
Autres informations:	Aucun

SECTION 12: INFORMATIONS ÉCOLOGIQUES

Les informations écotoxicologiques n'ont pas été déterminées spécifiquement pour ce produit. L'information donnée ci-dessous est basée sur la connaissance des composants et sur l'écotoxicologie de substances similaires.

12.1. Toxicité

Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme. Polymère formaldéhyde avec 1,3-benzènediméthanamine et phénol: CE50 sur 96 heures, pour la truite arc-en-ciel = 0,76 mg/l (références croisées). Le m-Phénylenebis(methylamine) est nocif envers les organismes aquatiques [CE50 72 h (algues): 12 mg/l].

12.2. Persistance et dégradabilité

Les composants inaltérés (parties A et B) incorrectement relâchés dans l'environnement peuvent causer une pollution du sol et de l'eau. m-Phénylenebis(methylamine), biodégradation, OECD 301B (28 jours): 49%, ce produit n'est pas facilement biodégradable. Éthanol: facilement biodégradable; oxydation rapide par réactions photochimiques dans l'air.

12.3. Potentiel de bioaccumulation

Éthanol: log Ko/e = 0,31; ne devrait pas s'accumuler dans les organismes aquatiques. m-Phénylenebis(methylamine): faible risque de bioaccumulation (BCF < 100). N-(3-(triméthoxysilyl)propyl)éthylenediamine: la bioconcentration dans les organismes aquatiques restera vraisemblablement négligeable.

12.4. Mobilité dans le sol

Pâte visqueuse. Insoluble dans l'eau. Lors de l'évaluation de la mobilité environnementale, tenir compte des propriétés physiques et chimiques du produit (voir la section 9). m-Phénylenebis(methylamine), log Ko/e (QSAR): 3,11.

12.5. Propriétés perturbant le système endocrinien

Il n'en existe pas de connu.

12.6. Autres effets néfastes

Il n'en existe pas de connu.

SECTION 13: CONSIDÉRATIONS RELATIVES À L'ÉLIMINATION

13.1. Méthodes de traitement des déchets

Combinez la résine et l'agent durcisseur. Une fois sec, le produit est sans danger. Mettre en décharge dans des conteneurs hermétiques en utilisant une installation agréée. Les composants n'ayant pas réagi doivent être traités comme des déchets spéciaux. Peut être incinéré dans une installation appropriée. Consulter les réglements locaux, provinciaux et nationaux/fédéraux et se conformer au réglement le plus strict.

SECTION 14: INFORMATIONS RELATIVES AU TRANSPORT

14.1. Numéro ONU ou numéro d'identification

RID/IMDG/OACI: UN3082
TMD: UN3082

14.2. Nom d'expédition des Nations unies

RID/IMDG/OACI: SUBSTANCE DANGEREUSE POUR L'ENVIRONNEMENT, LIQUIDE, N.S.A. (FORMALDEHYDE POLYMER WITH 1,3-BENZENEDIMETHANAMINE AND PHENOL)
TMD: SUBSTANCE DANGEREUSE POUR L'ENVIRONNEMENT, LIQUIDE, N.S.A. (FORMALDEHYDE POLYMER WITH 1,3-BENZENEDIMETHANAMINE AND PHENOL)

© A.W. Chesterton Company, 2025 Tous droits réservés ® Marque déposée, propriété exclusive de A.W. Chesterton Company aux Etats-Unis et dans d'autres pays, sauf mention contraire.

14.3. Classe(s) de danger pour le transport

RID/IMDG/OACI: 9
TMD: 9

14.4. Groupe d'emballage

RID/IMDG/OACI: III
TMD: III

14.5. Dangers pour l'environnement

POLLUANT MARIN

14.6. Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

PAS DE PRÉCAUTIONS PARTICULIÈRES POUR L'UTILISATEUR

14.7. Transport maritime en vrac conformément aux instruments de l'OMI

N'EST PAS APPLICABLE

14.8. Autres informations

IMDG: EMS. F-A, S-F

PEUT ÊTRE EXPÉDIÉ SANS RESTRICTION EN CONDITIONNEMENT SIMPLE OU COMBINÉ CONTENANT UNE QUANTITÉ NETTE PAR CONDITIONNEMENT SIMPLE OU INTÉRIEUR DE 5 L OU MOINS. (AMENDEMENT 37-14, 2.10.2.7 DU CODE IMDG)

OACI/IATA: PEUT ÊTRE EXPÉDIÉ SANS RESTRICTION EN CONDITIONNEMENT SIMPLE OU COMBINÉ CONTENANT UNE QUANTITÉ NETTE PAR CONDITIONNEMENT SIMPLE OU INTÉRIEUR DE 5 L OU MOINS.(RÉGLEMENTATION DE L'IATA POUR LE TRANSPORT DE MARCHANDISES DANGEREUSES, 56ÈME ÉDITION, 4.4 PRÉCAUTIONS SPÉCIALES A197)

SECTION 15: INFORMATIONS RÉGLEMENTAIRES

15.1. Réglementations/Législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

15.1.1. Réglementations nationales

Aucun

SECTION 16: AUTRES INFORMATIONS

Abréviations et acronymes:

ACGIH: Conférence américaine des hygiénistes industriels gouvernementaux
ADN: Accord européen sur le transport des marchandises dangereuses par les voies de navigation intérieures
ADR: Accord européen sur le transport routier international de marchandises dangereuses
BCF: Facteur de bioconcentration
cATpE: Conversion en valeurs ponctuelles estimées de toxicité aiguë
CL50: Concentration létale médiane d'une population d'essai
DL50: Dose létale médiane d'une population d'essai
DMEO: Dose mininale avec effet observé
DSEO: Dose sans effet observé
ETA: Estimation de la toxicité aiguë
FDS: Fiche de données de sécurité
IMDG: Code international du transport maritime des marchandises dangereuses
ND: Non disponible
NOEC: Concentration sans effet observé (CSEO)
OACI: Organisation de l'aviation civile internationale
OCDE: Organisation de coopération et de développement économiques
PEL: Limite d'exposition admissible
(Q)SAR: Relation quantitative de structure-activité
RID: Règlement international concernant le transport des marchandises dangereuses par chemins de fer
SGH: Système général harmonisé
SO: Sans objet
STEL: Limite d'exposition de courte durée
STOT RE: Toxicité spécifique pour certains organes cibles, exposition répétée
STOT SE: Toxicité spécifique pour certains organes cibles, exposition unique
TMD: Transport des marchandises dangereuses (Canada)
TLV: Valeur limite d'exposition
VLCT: Valeur limite court terme
Les autres abréviations et acronymes peuvent être consultés sur www.wikipedia.org.

Références documentaires et sources de données importantes:

Agence européenne des produits chimiques (ECHA) - Informations sur les produits chimiques
Base de données de classification et d'information chimique (CCID)
Commission des normes, de l'équité, de la santé et de la sécurité du travail (CNESST)
Institut national de technologie et d'évaluation (NITE)
U.S. National Library of Medicine Toxicology Data Network (TOXNET) (Réseau de données toxicologiques de la Bibliothèque nationale de médecine des É.-U.)

© A.W. Chesterton Company, 2025 Tous droits réservés ® Marque déposée, propriété exclusive de A.W. Chesterton Company aux Etats-Unis et dans d'autres pays, sauf mention contraire.

Procédure utilisée pour déduire la classification des mélanges conformément au SGH:

Classification	Méthode de classification
Flam. Liq. 4, H227	Méthode fondée sur des données d'essais
Skin Corr. 1B, H314	Méthode de calcul
Eye Dam. 1, H318	Méthode de calcul
Skin Sens. 1, H317	Méthode de calcul
Aquatic Chronic 2, H411	Méthode de calcul

Mentions H pertinentes:
H225: Liquide et vapeurs très inflammables.
H227: Liquide combustible.
H302: Nocif en cas d'ingestion.
H314: Provoque des brûlures de la peau et de graves lésions des yeux.
H317: Peut provoquer une allergie cutanée.
H318: Provoque de graves lésions des yeux.
H332: Nocif par inhalation.
H373: Risque présumé d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée.
H400: Très toxique pour les organismes aquatiques.
H410: Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.
H412: Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

Plus d'informations: Aucun

Date de révision: 4 mars 2025

Changements apportés à la FDS dans cette révision: Révision complète pour représenter la nouvelle formulation.

Les informations ci-jointes sont basées uniquement sur les données apportées par les fournisseurs des matériaux utilisés, et ne tiennent aucunement compte du mélange. Il n'existe pas de garantie, exprimée ou implicite, concernant le choix des produits utilisés pour une application spécifique. L'utilisateur doit être en mesure de choisir lui-même les produits appropriés.

© A.W. Chesterton Company, 2025 Tous droits réservés ® Marque déposée, propriété exclusive de A.W. Chesterton Company aux Etats-Unis et dans d'autres pays, sauf mention contraire.